

Le Fonds National Suisse (FNS) et la gestion des données de la recherche

Afin d'accroître l'impact de la recherche, le Fonds National Suisse (FNS) plaide pour une bonne gestion et un partage aussi large que possible des données produites par les scientifiques. Le plan de gestion des données (DMP) et l'alignement aux principes FAIR sont deux aspects essentiels de sa politique.

Politique Open Research Data du FNS

Gérer et partager les données de la recherche d'une manière aussi ouverte que possible relève des principes de la bonne pratique scientifique. Le FNS estime que le partage de ces données apporte une contribution essentielle à la recherche scientifique en termes d'impact, de transparence et de reproductibilité. Dans ce contexte, le FNS s'attend à ce que les données produites au cours des projets qu'il soutient soient archivées dans des dépôts numériques en libre accès, pour autant qu'aucune clause juridique, éthique, concernant le droit d'auteur ou autre ne s'y oppose. Plus précisément, les données de recherche doivent être déposées sur des répertoires (data repositories) qui satisfont aux principes de données FAIR et n'ont pas de vocation commerciale. Elles doivent être rendues accessibles aussi rapidement que possible, mais au plus tard au moment de la publication scientifique correspondante.

Afin de faciliter la découverte, l'accès, la réutilisation et la citation des données de la recherche, il est important que leur publication réponde à un ensemble de bonnes pratiques clairement définies et largement applicables. En appliquant les principes FAIR, le FNS s'attend à ce que les données/métadonnées puissent être trouvées facilement (« Findable »), soient accessibles (« Accessible »), interopérables (« Interoperable ») et réutilisables (« Reusable »). Ces principes mettent notamment l'accent sur la nécessité d'avoir des identifiants pérennes, des métadonnées structurées permettant une utilisation automatique (« machine-readable »), des licences clairement définies et des standards en fonction des disciplines. Le FNS prescrit la concrétisation des principes FAIR pour toutes les données sous-jacentes aux publications scientifiques émanant des projets qu'il finance ; toutefois, il ne procède pas à un contrôle de la qualité des données produites dans ces projets.



Gérer et partager les données de la recherche

Dans la plupart des instruments d'encouragement, un plan de gestion des données, ou data management plan (DMP), est exigé au moment de la soumission du projet. Le but de ce document est de planifier le cycle de vie des données et d'encourager les scientifiques à mener une première réflexion sur le management de leurs données de recherche. Il offre une perspective à long terme, en définissant de quelle manière les données seront générées, collectées, documentées, partagées et préservées. Le FNS met à la disposition des chercheuses et chercheurs un formulaire type afin de compléter leur plan de gestion des données. Le DMP de chaque projet dépend de standards et pratiques spécifiques à la discipline et peut dès lors différer dans son contenu. La plausibilité du DMP soumis par les scientifiques est examinée par le Secrétariat du FNS, au début et à la fin du projet de recherche. Ces efforts du FNS en vue d'une bonne gestion des données de recherche et de leur partage aussi large que possible ne constituent pas une volonté isolée, mais s'inscrivent dans un contexte international dans lequel cette thématique est extrêmement actuelle. Le FNS entend rester un interlocuteur de choix dans les discussions nationales et internationales sur le libre accès aux données et résultats de la recherche. Il a notamment contribué à l'élaboration, au sein de l'association Science Europe, d'un guide pratique visant à définir des exigences minimales pour les DMP, et à aider les chercheuses et chercheurs à sélectionner des répertoires de données fiables et adaptés à leurs besoins, sur la base de critères précis.

Données de la recherche sous P3

Les sets de données créés dans le cadre des projets soutenus par le FNS et déposés sur des répertoires doivent être mentionnés dans les données « output » figurant sur la plateforme mySNF. Ces informations font partie intégrante du rapport scientifique final d'un projet de recherche et figurent ensuite sur la base de données [P3](#) du FNS. Bien entendu, il est également possible de mettre à jour ces informations une fois le projet achevé. Des champs spécifiques sont prévus pour les métadonnées correspondantes (par exemple, auteur-e-s, identifiant pérenne, date de publication, licence, base de données, etc.). La qualité des informations sous P3 est assurée par les chercheuses et chercheurs eux-mêmes.

Le FNS prévoit également que la version finale des DMP soit rendue publique, de sorte qu'elle puisse être consultée par toute personne intéressée. On y trouvera ainsi des informations sur les données produites durant le projet, les standards de qualité appliqués, les éventuelles restrictions d'accès s'appliquant aux données, leur stockage à long terme et, de façon générale, des informations détaillées sur la façon dont les données ont été gérées au cours du projet. Il n'est pas prévu de contrôler la véracité des informations fournies ; en revanche, le FNS estime que l'ouverture des DMP à la communauté scientifique devrait garantir un niveau de qualité suffisant, voire, pourquoi pas, susciter des échanges entre chercheuses et chercheurs en termes de bonnes pratiques de gestion et partage des données.



Sommer Cornélia

Collaboratrice scientifique à la division Mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénieur, membre du groupe « Open Research Data » du FNS



Lionel Perini

Collaborateur scientifique à la division Sciences humaines et sociales, membre du groupe « Open Research Data » du FNS

Résumé

Français

Le FNS s'attend à ce que les données produites au cours des projets qu'il soutient soient archivées dans des bases de données numériques, pour autant qu'aucune clause ne s'y oppose. En appliquant les principes de données FAIR, le FNS vise à ce que les données/métadonnées puissent être trouvées facilement, soient accessibles, interoperables et réutilisables afin de faciliter la découverte, l'accès, la réutilisation et la citation des données de la recherche.

Deutsch

Der SNF erwartet, dass die Daten aus den von ihm unterstützten Projekte in digitalen Datenbanken archiviert werden, sofern nichts dagegen spricht. Durch die Anwendung der FAIR-Prinzipien will der SNF Daten und Metadaten leicht auffindbar, zugänglich, interoperabel und wiederverwendbar machen, um die Recherche, den Zugang, die Wiederverwendung und das Zitieren von Forschungsdaten zu erleichtern.